



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2022-069**

**\*\*\***

**Objet :**

**Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2021 de la commune de GIGNAC**

Délibération affichée le : **04 JUIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SOTO Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier - SOREL Joëlle - COLOMBIER François - DURAND Véronique - BLANES Michel - LABEUR Martine - NADAL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène - CHRISTOL Marcel - DEBEAUCHE Christine - DEHAIL Francine – JOURNET Sabine – LASSALVY Philippe - RAYNARD Dominique - PAULEAT Thierry - FARRET Annie, arrivée à 19h15 - BRUN-BOUGARD Stéphanie, arrivée à 19h00 - RODRIGUEZ Magalie - NAVAS Ludovic, arrivé à 18h40 - DEPOIX Nicolas - SABOURAUD Clément - COMBY Typhaine - HORVILLE Steve

**Pouvoirs :** GARCIA Richard à CHRISTOL Marcel - FIAULT Marie-Noëlle à JOURNET Sabine - FALZON Serge à DEPOIX Nicolas – FARRET Annie à LABEUR Martine jusqu'à 19h15 - AUSILIA David à BLANES Michel - BRUN-BOUGARD Stéphanie à DEHAIL Francine jusqu'à 19h00 – NAVAS Ludovic à HORVILLE Steve jusqu'à 18h40 - HASSAINE Sophie à SANCHEZ Marie-Hélène

Convocation du 16 juin 2022

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité (29 VOIX)

Monsieur le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2021. Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Prévues pour 2021</b>	<b>Réalisées en 2021</b>
Dépenses d'investissement	7 917 826,44	3 855 974,58
Recettes d'investissement	7 917 826,44	3 551 863,53
Résultat d'investissement de l'exercice		- 304 111,05
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1 : - 501 478,04)		- 805 589,09
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévues pour 2021</b>	<b>Réalisées en 2021</b>
Dépenses de fonctionnement	7 391 913,00	6 523 939,60
Recettes de fonctionnement	7 391 913,00	7 189 672,94
Résultat de fonctionnement de l'exercice		665 733,34
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1 : + 277 806,88)		943 540,22

Monsieur Marcel CHRISTOL, Conseiller Municipal Délégué, propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 et le compte de Gestion de Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Cœur d'Hérault.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil **par 28 VOIX POUR (unanimité)**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2021 de Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable Cœur d'Hérault conformément au document joint en annexe.
- **ADOpte** le Compte Administratif 2021 de la commune de GIGNAC.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique Télérécoeurs Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Le Maire,  
Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20220628-DEL2022-069b-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2022  
Date de réception préfecture : 30/06/2022

